



# CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

## FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- NOVEMBRE 2022

**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 17 ET LE 21 OCTOBRE 2022 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai**

**SEULS LES REPAS RESERVES ET REGLES SERONT COMMANDES**  
règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : ..... Classe : .....

NOM - Prénom Parents : .....  
Adresse : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... domicile : ..... portable : ..... travail : .....  
Adresse mail : .....

### POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : NOVEMBRE 2022

- repas x 2,80 € =	€	semaine 44				semaine 45				semaine 46				semaine 47				S 48		Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	L	M			
- repas x 4,20 € =	€	31	1	3	4	7	8	10	11	14	15	17	18	21	22	24	25	28	29	
		VA	CA	NC	ES				Férié											

(\*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

#### A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

**Pour rappel** : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

**Menus disponibles sur [mansle.fr](http://mansle.fr)**

#### RAPPEL TARIFS

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux

- 3,20 € : pour les résidents des autres communes

- 4,20 € : pour les repas occasionnels

A ....., le .....  
La régie Cantine

A ....., le .....  
Signature des Parents